



AVIS PUBLIC
Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité régionale de comté, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 22 novembre 2023 a été adopté le calendrier suivant concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 :

Jeudi, 18 janvier à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 15 février à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 21 mars à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 18 avril à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 16 mai à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 20 juin à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 15 août à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 septembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 17 octobre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Mercredi, 27 novembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 12 décembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.**

**La directrice générale et greffière-trésorière,
Patricia Trudel**